

## Matinée d'information



# LE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DES ACTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Jeudi 8 juin 2023 - de 9h00 à 12h00

## PROGRAMME

### Intervenants

- Aurore BÉRARD-CHOINET, *Directrice de la citoyenneté et de la légalité*
- Marion FRANTZ, *adjointe à la cheffe du Bureau des finances et de l'intercommunalité*
- Benjamin RESTUCCIA, *chef du Bureau du contrôle de légalité*

*en la présence de M. David PERCHERON, secrétaire général à la Préfecture*

### Contenu

- Rappels sur le rôle du contrôle de légalité assuré par la préfecture
- Points de fragilité sur les actes d'urbanisme
- Intérêt de l'envoi dématérialisé des actes :  
*Développement de l'interface Plat'Au pour les autorisations d'urbanisme*
- Spécificités du contrôle budgétaire  
*Points de vigilance lors du contrôle des actes budgétaires*
- Actualité des finances locales  
*Point sur les dotations, automatisation du FCTVA  
(Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée)*

### Lieu de la réunion

Salle Jean Moulin - 3<sup>e</sup> étage  
Préfecture des Vosges  
Place Foch  
88000 ÉPINAL

### Inscription

Inscription préalable **OBLIGATOIRE**

**L'AMV 88 se réserve le droit d'annuler la séance si le nombre d'inscrits est insuffisant et également de limiter le nombre d'élus par collectivité si le nombre est trop important.**